

Conseil municipal du 5 juin 2008

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Louis PATAVINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Valérie BOCQUET LEGER, Danièle BRUN, Christiane BRUNET, Christine DIETZ, Eric DELESCLUSE, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Michel MENDEZ PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND.

Excusés et représentés par pouvoir : Jean-Claude GOUVERNEUR (pouvoir à Georges VIGNOUD), Jean-Jacques MAURIS (pouvoir à Christine BRUNET)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, mademoiselle Monique PERRIER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2008.

1/ Décision modificative n°1

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif de l'exercice en cours, approuvé par le conseil municipal par la délibération du 29 février 2008,

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux les rectifications apportées à certaines lignes budgétaires selon les nouvelles orientations municipales et qui équilibrent le budget par décision modificative comme suit :

Fonctionnement : recettes et dépenses - 40 000 €

Investissement : recettes et dépenses - 339 700 €

2/ Restaurants scolaires : tarifs 2008/2009 et règlement

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que la compétence « Enfance - Jeunesse » a été transférée à la Communauté de Communes de la Combe de Savoie.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Combe de Savoie gère les garderies périscolaires. En conséquence, les modalités de fonctionnement des services sont modifiées.

Monsieur le maire présente le projet de règlement des restaurants scolaires.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- valident le règlement des restaurants scolaires tel qu'annexé,
- décident d'augmenter le tarif du repas en restaurants scolaires à 4,10 €.

3/ Produits de l'accueil touristique

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que dans l'organisation de la saison estivale, l'accueil touristique proposera divers produits à la vente :

- billets d'entrée du Caveau des Augustins (adulte : 2 €, enfant : 1 €)
- cartes postales à 0,50 €
- grandes affiches à 4 €
- petites affiches à 2 €
- pochette de 5 fiches « Rando Parc » à 5 €
- enveloppes « prêt à poster »

A l'unanimité, les conseillers municipaux valident :

- la création d'une régie de recettes de l'accueil touristique,
- les tarifs proposés ci-dessus.

4/ Commission « Sport, Associations et Animation : présidence

Une régie de recettes a été créée pour les spectacles organisés par le service municipal d'animation.

VU la demande de monsieur le comptable public,

VU la constitution de la commission « Sport, Associations et Animation » par délibération du conseil municipal du 27 mars 2008,

CONSIDERANT que monsieur le maire, président de droit de la commission ne peut, compte tenu de l'étendue de ses obligations, assister aux réunions de cette commission,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner pour la durée du mandat, mademoiselle Monique PERRIER, conseillère municipale, pour assurer la présidence du comité d'animation,

Afin de fixer les différents tarifs afférents à chaque manifestation organisée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

- désigne mademoiselle Monique PERRIER, responsable au sein de la commission « Sport, Associations et Animation »,

- dit que la responsable de la commission « Animation » fera parvenir les informations relatives aux tarifs des manifestations organisées à la trésorerie par l'établissement d'un compte-rendu de réunion du comité d'animation.

5/ A.C.A./Chantier Jeunes : subvention 2008

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que l'Association Cantonale d'Animation organise, en partenariat avec la commune de Saint-Pierre d'Albigny, un « Chantier de Jeunes » les mardi 1^{er} et mercredi 2 juillet 2008.

La commune par convention souhaite participer à hauteur de 400 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident cette prise en charge financière qui prend la forme d'une subvention de la commune, à l'Association Cantonale d'Animation à l'article 6574.

6/ Réhabilitation de la forge des Allues : projet

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que la forge des Allues ou forge ALESINAZ fait partie du patrimoine communal depuis qu'elle a été achetée en 2004 avec une clause indiquant ; « ...que la commune de Saint-Pierre d'Albigny s'engage à la conserver au titre du « Patrimoine » et n'effectuera aucune démolition de ce site ».

La commission « Patrimoine » demande un accord de principe pour faire réaliser une pré étude pour l'aménagement et la restauration de la forge des Allues.

Dans cette étude qui sera demandée, plusieurs pistes seront explorées de manière à préserver le patrimoine industriel et artisanal, en rénovant à l'identique pour en faire un lieu vivant qui puisse servir de support à des journées pédagogiques (scolaires, etc...) et pour s'inscrire à terme dans un projet touristique global avec « le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges », le territoire « Cœur de Savoie », et aussi les territoires de Maurienne avec « la Route du Fer ».

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident de lancer l'opération par une consultation pour la pré étude de faisabilité du projet,
- autorisent monsieur le maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour les travaux ci-dessus auprès du conseil général, des services de l'Etat et tout autre partenaire potentiel afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles.

7/ Personnel : journée de solidarité

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que la loi a supprimé la référence au lundi de Pentecôte comme journée de solidarité. Il appartient à la collectivité de délibérer avant le 31 décembre 2008 sur les modalités permettant le travail des 7 heures correspondantes.

La réforme permettant de fractionner la journée de solidarité, il est proposé de gérer ces heures au regard des heures supplémentaires et des récupérations en cours

dans la collectivité (7 heures pour un temps complet, proratisées par rapport à la quotité du temps de travail).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux valident la gestion de ces heures au regard des heures supplémentaires et des récupérations en cours dans la collectivité.

8/ Personnel : régime indemnitaire

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que lors de la création du poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, par délibération du 24 avril 2008, il n'a pas été rappelé que le régime indemnitaire afférent demeure le même, soit l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) au coefficient de 1 et l'abondement au coefficient de 1,2.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, valident le régime indemnitaire pour le poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe comme ci-dessus défini.

9/ Personnel : création d'un poste de directeur général des services

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le projet d'organigramme correspondant à une réorganisation des services municipaux.

Celui-ci propose la création d'un poste de directeur général des services par recrutement en emploi fonctionnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide :

- la création d'un poste de directeur général des services, à temps complet, sur un emploi fonctionnel,

10/ Fusion des impôts et du trésor public

Monsieur le maire rappelle la position du conseil municipal du 30 octobre 2007 relative au projet de fermeture de la trésorerie de Saint-Pierre d'Albigny.

A l'unanimité, les conseillers municipaux :

- réaffirment leur attachement au principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables,
- exigent le maintien d'implantations fiscales et financières de proximité sur tout le territoire savoyard.

11/ Personnel : désignation des membres élus au comité consultatif

Le comité consultatif du personnel, créé en 2001, se réunit régulièrement afin d'étudier toute affaire relative à la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Suite aux élections municipales de mars 2008, il faut compléter les membres élus manquants, outre monsieur le maire et monsieur le 1^{er} adjoint, membres de droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux désignent messieurs Daniel ALESSANDRINI et Bernard BOULANGER pour siéger au sein du comité consultatif du personnel.

12/ Demande de subvention : Opération « le Bourget » - 2^{ème} phase

VU la délibération n°093/2007 du 30 octobre 2007 relative à la convention de groupement de commandes pour l'opération « le Bourget » (procédure de commande groupée),

VU les premières estimations fournies par l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, et la probable réalisation en plusieurs tranches,

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent monsieur le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tout partenaire éventuel, et à demander l'octroi d'une subvention la plus élevée possible.

13/ Autorisation donnée au président du S.I.V.U. « Assainissement collectif » : opération « le Bourget »

VU le projet des travaux du hameau « le Bourget » à saint-Pierre d'Albigny qui regroupent un programme d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage syndical et un programme AEP et enfouissement des réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage communale,

VU l'article 22 du Code des marchés publics,

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent le président du S.I.V.U. « Assainissement collectif » :

- à effectuer les démarches nécessaires au lancement de la procédure de consultation,
- à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre fixant le montant des travaux de la 2^{ème} phase.

14/ Opération « le Bourget » : désignation d'un représentant au sein de la C.A.O.

VU le projet des travaux du hameau « le Bourget » à saint-Pierre d'Albigny qui regroupent un programme d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage syndical et un programme AEP et enfouissement des réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage communale,

VU le Code des marchés publics,

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, nomment Jean-Louis PATACINI, représentant au sein de la commission d'appel d'offres pour représenter la commune dans la procédure de groupement de commandes de l'opération « le Bourget ».

15/ Octroi de subvention : Comité Savoie – Résistance et Déportation

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que chaque année le Ministère de l'Education nationale organise le concours national de la Résistance et de la déportation pour les classes de troisième de collège.

Une dizaine d'élèves du collège « les Frontailles » de Saint-Pierre d'Albigny qui a participé à ce concours est primée. Ces lauréats pourront participer à deux voyages.

Le comité de Savoie de la Résistance et de la Déportation sollicite une aide financière auprès de la commune de Saint-Pierre d'Albigny afin d'organiser au mieux ces voyages.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de l'octroi au Comité de Savoie de la résistance et de la Déportation d'une subvention d'un montant de 300 €, prévue sur le budget de l'exercice en cours au compte 6574.

16/ Commission des impôts directs

Monsieur le maire expose aux conseillers municipaux que l'article 1650 paragraphe 3 du code général de Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs pour la commune de Saint-Pierre d'Albigny.

A cet égard, cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend seize commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins du préfet sur une liste de contribuables, en nombre double, dressés par le conseil municipal.

A l'unanimité, les conseillers municipaux, proposent les commissaires.

17/ Lyonnaise des Eaux : approbation du compte rendu d'activité 2007

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante, le compte rendu d'activité 2007 de la

Lyonnaise des Eaux conformément aux dispositions de la loi du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et à celle du décret n° 95-635 du 06 mai 1995.

Résultats du vote :

22 voix « pour »

1 abstention

Le compte-rendu d'activité 2007 de la Lyonnaise des Eaux est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22h15

Affiché en mairie le 12 juin 2008